Date de transmission de l'acte: 05/05/2026
Date de reception de l'AR: 05/05/2026
048-200085223-DE_068_2026-DE
AGEDI

République Française
LOZERE
MONTS DE RANDON - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 28 avril 2026

Date de la convocation : 24/04/2026

Membres en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19
Pour: 19
Contre: 0
Abstensions:0

Le *vingt-huit avril deux mille vingt-six à 17 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,*

Présents : Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Kristelle BILLARD, Gisèle GERBAL, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Francis SAINT-LEGER, Yvan VELAY, Gaëlle COULOMB, Christophe BRUN, Auxane MONTEIL, Ludivine TREBUCHON, Clément MEYSSONNIER, Rolande CHAUDESAIGUES, Romain DUFOUR, Virginie DELON, Anne FARGES, Fabrice HANQUEZ, Ludovic BRINGER

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

DE_068_2026 - Objet : Délibération sur le budget primitif - SERVICE EAU MONTS DE RANDON 2026

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune SERVICE EAU MONTS DE RANDON,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SERVICE EAU MONTS DE RANDON pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 215 891,9

En dépenses à la somme de : 1 215 891,9

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Date de transmission de l'acte: 05/05/2026
Date de reception de l'AR: 05/05/2026
048-200085223-DE_068_2026-DE
AGEDI

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	60 257
012	Charges de personnel, frais assimilés	66 000
014	Atténuations de produits	18 200
023	Virement à la section d'investissement	42 065,6
042	Section à section	160 221,17
65	Autres charges de gestion courante	4 300
66	Charges financières	1 957
67	Charges spécifiques	1 000
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	1 500
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**355 500,77**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	100 103,26
042	Section à section	94 797,51
70	Ventes produits fabriqués, prestations	160 000
74	Subventions d'exploitation	600
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**355 500,77**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	94 797,51
16	Emprunts et dettes assimilées	5 738
21	Immobilisations corporelles	45 784
23	Immobilisations en cours	714 071,62
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**860 391,13**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	444 310,36
021	Virement de la section d'exploitation	42 065,6

Date de transmission de l'acte: 05/05/2026
Date de reception de l'AR: 05/05/2026
048-200085223-DE_068_2026-DE
I G E D I

040	Section à section	160 221,17
13	Subventions d'investissement	213 794
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**860 391,13**

Adopté à l'unanimité.

La Secrétaire,

Jacqueline LIZZANA

Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis SAINT-LEGER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : http://w w w .telerecours.fr